



Programme de politique générale du Collège des Bourgmestres et Echevins Mandature 2007-2012 (article 242bis de la nouvelle loi communale)

Texte adopté par le Conseil communal en date du 28.02.2007

Le Collège des Bourgmestres et Echevins, constitué à l'issue des élections communales du 08.10.2006, entend définir les axes prioritaires de sa gestion communale pour la mandature 2007-2012. Les différents axes présentés ci-dessous le sont sans que l'ordre existant entre eux n'ait de signification quant aux priorités du Collège.

Préambule

Le programme ci-après détaillé comporte les principaux projets politiques qui seront portés par le Collège et s'inscrit dans le respect des principes généraux suivants.

Le Collège développera une action répondant aux préoccupations de la population et tendant à promouvoir une commune ouverte sur les réalités actuelles, volontariste et dynamique.

L'action communale sera basée sur les principes de bonne gouvernance, de transparence et de motivation de toutes les décisions prises par les organes communaux.

Une gestion efficace se traduira par la rentabilité financière et sociale de chaque euro dépensé.

Chaque décision prise par l'autorité communale sera prise dans le respect des principes de développement durable.

Le Collège veillera à la défense de l'autonomie communale, inscrite dans l'application du principe de subsidiarité.

Il sera soucieux du respect des différentes communautés et mènera une action solidaire à tous les niveaux.

Le Collège mènera une politique active et concertée avec les habitants en améliorant l'information, en pratiquant la concertation préalable et en encourageant la participation active des habitants et des acteurs concernés.

Les options politiques énoncées dans le présent document ne s'apparentent pas à un instrument programmatique rigide mais constituent plutôt des lignes directrices dont la mise à exécution devra s'adapter aux circonstances nouvelles qui ne manqueront pas de surgir dans le courant de la mandature.

1. Sécurité

Une grande partie des missions de sécurité est aujourd'hui assurée par la zone de police Montgomery en concertation avec les communes voisines d'Etterbeek et de Woluwe-Saint-Lambert. La politique de sécurité étant essentiellement définie dans ce cadre, la commune veillera à la mise en œuvre d'un dispositif intégré de dissuasion active et ce, grâce à différentes mesures :

- augmentation de la présence policière et d'agents communaux habillés visibles sur le terrain (rôle renforcé avec des rondes régulières à pied ou à vélo et affectation stable à des secteurs du territoire communal clairement identifiés avec nécessité d'effectuer des prestations le soir et le week-end) ;
- sécurisation accrue des stations de métro Montgomery et Stockel en collaboration avec la STIB et la police fédérale (multiplication des caméras, présence policière en civil et en uniforme, stewards, etc.) ;
- installation de caméras de surveillance aux points sensibles ;
- gestion par une société privée de gardiennage, disposant d'une permanence 24h/24 dans la commune, les systèmes d'alarme déjà installés dans plus de 3.500 habitations à Woluwe-Saint-Pierre ;
- construction et aménagement d'un nouveau commissariat, mieux accessible aux habitants, dans des locaux adaptés, à l'Hôtel communal ;
- meilleure polyvalence et meilleur encadrement des agents de prévention, des stewards et des « hommes verts » en leur confiant aussi des tâches de gardien de parc ou de plaine de jeux et de lutte contre le vandalisme ;
- mise en place effective d'un service communal permettant de lutter efficacement contre les incivilités (vandalisme, bruit, déjections canines, tags, respect de la propreté publique, stationnement irrégulier, etc.) en appliquant les nouvelles possibilités légales offertes aux communes en matière d'amendes administratives ;
- en matière de sécurité routière, la commune poursuivra l'aménagement et fera respecter les règles de circulation en vigueur notamment dans les zones 30 ;
- mise en place de panneaux lumineux fixes et mobiles participant à une prise de conscience active des automobilistes en matière de respect des limitations de vitesse.

En matière de prévention, nous avons la volonté de développer les rencontres citoyennes et de soutenir les opérations voisins-citoyens.

2. Mobilité et aménagement de l'espace public

Devant l'augmentation constante du trafic, il sera nécessaire d'adapter le plan communal de mobilité et de stationnement.

La sécurité des usagers restera une préoccupation de la commune au niveau des aménagements de voiries : poursuite de l'extension des zones 30 dans l'ensemble de nos voiries réservées au trafic local ; multiplication, sur les voiries inter-quartier, des dispositifs préventifs en matière d'excès de vitesse (indicateur de vitesse lumineux et réaménagement des carrefours pour faire respecter effectivement la limite à 50 km/h).

La politique en faveur des « deux roues » sera étendue, notamment en ayant systématiquement égard aux cyclistes lors de tout nouvel aménagement (couloir réservé, parking deux-roues à proximité de chaque espace commercial et des stations de métro, etc.).

La rénovation de certaines voiries sera poursuivie. Pour le réaménagement de certaines voiries et carrefours limitrophes des communes voisines, une meilleure concertation sera organisée.

La Commune poursuivra le programme de rénovation et de renouvellement des trottoirs. La réglementation communale obsolète en la matière sera revue.

Tous les espaces publics dans et autour des Venelles feront l'objet d'une rénovation complète comprenant, entre autres, l'amélioration des revêtements et le renouvellement complet de l'éclairage public en respectant la spécificité de cet ensemble.

Pour les petites réparations en voirie, la mise sur pied d'un « numéro vert » à la disposition des habitants et d'une équipe d'intervention rapide sera mise en œuvre.

Divers aménagements seront étudiés dans la perspective d'une meilleure convivialité commerciale du quartier de Stockel : réaménagement de la partie commerciale de la rue de l'Eglise en zone confort, volonté d'embellissement de la place Dumon de concert avec la Région.

La Commune entend trouver, grâce à un financement privé, la possibilité de doubler en souterrain les capacités du parking du Stockel Square, tout en veillant à améliorer son accès piétonnier depuis la place Dumon.

Un système uniforme de gestion des zones de livraison et de leurs horaires sera mis en place, en collaboration avec la Région de Bruxelles-Capitale, afin d'éviter le stationnement en double file, facteur d'immobilité.

Vu les modifications climatiques aujourd'hui évidentes et les défis nouveaux que cela représente en matière de lutte contre les inondations, la commune joindra ses efforts à ceux menés par les communes voisines et la Région afin de gérer au niveau qu'il convient la construction de nouveaux ouvrages permettant de réduire le risque d'inondation.

Les priorités seront le dédoublement du bassin d'orage de l'avenue des Grands Prix afin de mieux protéger le quartier de Stockel, et le prolongement d'un collecteur de grande dimension sous l'avenue du Manoir d'Anjou.

La Commune soutiendra activement tous les efforts qui seront entrepris pour la réalisation d'une ligne de tram en site propre dans l'axe de la vallée de la Woluwe afin d'assurer des communications directes en transport public entre les communes du sud et de l'est de la région.

Dans ce cadre, la commune veillera également au réaménagement du boulevard de la Woluwe afin d'améliorer la sécurité aux carrefours, de lui rendre un caractère plus urbain et de profiter de ces travaux pour augmenter la capacité de retenue du réseau d'égouts.

3. Urbanisme

La Commune sera soucieuse de maintenir les qualités résidentielles de nos quartiers, voués essentiellement à l'habitat, et de sauvegarder la totalité des espaces verts consacrés par le plan régional d'affectation du sol (PRAS).

Dans cet esprit, celui-ci continuera à combattre toute densification excessive de nos quartiers en évitant notamment la multiplication d'immeubles à appartements dans des rues à typologie de maisons unifamiliales.

Afin de garantir un arsenal réglementaire efficace de protection de la spécificité de chacun de nos quartiers, la Commune adaptera, abrogera ou arrêtera de nouveaux plans particuliers d'affectation du sol (PPAS).

4. Logement

De par son cadre de vie particulièrement agréable et ses nombreuses infrastructures, Woluwe-Saint-Pierre est aujourd'hui la commune où le prix moyen du logement est le plus élevé en Région de Bruxelles-Capitale.

Pour garder à Woluwe-Saint-Pierre une population diversifiée, il est donc nécessaire de promouvoir :

1. l'utilisation optimale du bâti existant :
 - lutte contre les immeubles abandonnés (identification, taxation, réhabilitation et remise sur le marché) ;
 - création d'une agence immobilière sociale ;
 - construction et acquisition d'un certain nombre de logements par la commune (par ex. rue des Palmiers où elle a la volonté d'acheter l'immeuble appartenant à l'Etat fédéral et abritant de manière inadaptée le centre de transit pour réfugiés) ;
 - mise en place de structures juridiques innovantes pour conserver la maîtrise future des logements réservés aux revenus moyens (emphytéose, démembrement des droits de propriété en nue propriété et usufruit, ...)
 - rénovation des logements communaux qui le nécessitent en vue de les mettre à disposition de personnes à revenus moyens ou à faibles revenus selon des critères à déterminer en vue d'objectiver l'attribution de ceux-ci.
2. l'amélioration des logements sociaux en assurant :
 - la disponibilité maximale du parc existant ;
 - la construction de nouveaux logements sociaux (HBM Place de l'Orée et SORELO rue des Palmiers) ;
 - l'examen des possibilités de subsidiation de la rénovation et de la construction de logements sociaux avec la SLRB ;
 - le développement à la Cité de l'Amitié, en partenariat avec la SLRB, d'un projet artistique financé par le pourcent culturel.
3. le soutien à l'acquisition de logements pour des revenus moyens par une exonération du précompte immobilier pendant un certain nombre d'années. Nous voulons également assurer une meilleure perception de la taxe sur les bureaux de manière à bénéficier d'une marge de manœuvre importante pour la mise en place d'une politique en faveur du logement moyen.
4. la mise en œuvre en partenariat avec la SLRB du Plan Particulier d'Affectation du Sol d'initiative communale couvrant le terrain de l'avenue des Dames Blanches.

5. Environnement

La Commune a la volonté de s'inscrire dans les objectifs de Kyoto pour favoriser le développement durable.

Dans cet esprit, des chauffe-eau solaires seront installés dans les crèches et au magasin communal ; l'acquisition de véhicules hybrides sera privilégiée ; la population, les écoles et les fonctionnaires communaux seront sensibilisés à l'adoption au quotidien de comportements favorisant le développement durable (conseils, aide à l'obtention de primes, diagnostic des habitations, etc.) ; la commune veillera à rendre possible un audit énergétique de chaque habitation à prix modique.

Le Collège privilégiera également la construction de citernes d'eau de pluie pour l'ensemble des immeubles de la commune.

La Commune restera vigilante à toute forme de pollution, plus spécifiquement en renforçant la lutte contre toutes les formes de bruits intempestifs.

En ce qui concerne la déchetterie communale, une solution sera étudiée pour réduire les nuisances (bruit) ; la gratuité sera étendue, pour les particuliers, à la collecte des déchets chimiques et des aérosols.

Le programme de renouvellement et d'amélioration qualitative de nos arbres d'alignement sera amplifié.

En matière de nuisances aériennes, nous continuerons à défendre les intérêts de la population et à poursuivre notre lutte auprès des toutes les instances dirigeantes afin de garantir aux habitants une meilleure sécurité, une plus grande tranquillité et un environnement sain.

6. Bâtiments communaux

Pour l'ensemble des bâtiments communaux, l'audit énergétique sera complété et un responsable « économies d'énergie » sera désigné afin de déterminer et de mettre en œuvre les investissements d'isolation et de régulation les plus rentables dans le but de diminuer la charge budgétaire et de promouvoir l'éco-consommation.

Une attention particulière sera portée à l'entretien en bon père de famille de l'important patrimoine bâti dont notre commune a la charge.

L'Auberge des Maieurs et la Cure St-Pierre, bâtiments les plus anciens de la commune et aujourd'hui classés, seront entièrement restaurés.

Plusieurs projets relatifs à des bâtiments communaux amélioreront les services offerts aux habitants :

- création d'une "crèche modèle" pour remplacer la crèche "Les Coccinelles" tout en prévoyant une augmentation de sa capacité ;
- relocalisation de la halte-garderie de la place du White Star dans des locaux mieux adaptés et création, à cet endroit, d'un bâtiment abritant les sanitaires attenant au terrain de football ;
- réalisation d'un nouveau Club House, avec des sanitaires appropriés, au terrain de football de la chaussée de Stockel ;
- rénovation du Centre communautaire de Joli-Bois afin de l'adapter à son nouvel environnement ;
- réalisation d'un funérarium sur le terrain récemment acquis, qui permettra d'y accueillir le public à l'intersection de l'ancien et du nouveau cimetière.

7. De la petite enfance aux aînés

Familles

- mise sur pied d'un programme d'actions de soutien à la parentalité en collaboration avec les professionnels du secteur ;
- adhésion au concept de l'OMS intitulé " Villes et Villages en Santé ".

Accueil de la petite enfance et soutien à la parentalité

- augmentation des places d'accueil dans nos crèches ;
- centralisation de l'information concernant l'ensemble des types d'accueil proposés dans la commune (crèches, halte-garderies, farandolines, consultations ONE) et création d'une plate-forme de rencontre des différents milieux d'accueil ;
- création d'une halte-garderie dans le quartier du Chant d'Oiseau.

Jeunesse

- mise sur pied d'une plate-forme visant à lutter contre le décrochage scolaire ;
- ouverture de certaines cours de récréation aux jeux et au sport durant le week-end et les vacances uniquement aux endroits où cela ne peut gêner le voisinage.

Personnes handicapées

- réalisation d'un inventaire exhaustif de l'accessibilité des lieux et voies publics et privés aux personnes à mobilité réduite ;
- accession au label « Handicity » octroyé aux communes qui développent des infrastructures adaptées aux moins valides.

Politique des aînés

- réflexion sur le renouvellement et diversification des activités du « Soleil des Toujours Jeunes » ;
- création d'une « Maison de la transmission » ;
- étude d'un projet-pilote de logements intergénérationnels ;
- intensification et développement en partenariat avec le secteur privé des services d'aide à domicile pour les seniors en vue de permettre le maintien à domicile le plus longtemps possible (repas sur roues, télé-vigilance, aides familiales, médecine ambulatoire).

8. Enseignement francophone

Notre enseignement visera à :

- l'acquisition des connaissances susceptibles de permettre à chaque élève de poursuivre son cursus de formation dans de bonnes conditions
- l'excellence par rapport aux compétences de chaque élève ;
- la tolérance de la différence ;
- la garantie de l'épanouissement mental de tous les élèves ;
- l'apprentissage de la rigueur dans l'ensemble des activités entreprises ;
- outiller les élèves afin d'assurer à chacun une bonne socialisation et une aptitude à devenir, demain, un citoyen responsable.

Le Collège veillera à :

- augmenter le nombre des classes d'immersion linguistique dans l'enseignement communal ;
- développer l'accueil extra-scolaire ;
- organiser des « mini cycles » de formations ou des conférences qui aborderont des thèmes répondant à des problématiques que rencontrent les habitants ;
- soutenir le réseau écoles des devoirs, la médiation scolaire et les ateliers de méthode de travail ;
- doter nos Académies de musique et des Arts ainsi que l'école du Centre de davantage de locaux qui leur soient propres, afin d'améliorer le cadre de travail de leurs élèves.

L'ensemble du corps enseignant des écoles maternelles, primaires et secondaire bénéficiera des formations complémentaires et permanentes en vue d'une part de répondre au mieux à de nouvelles exigences de la Communauté française, du pouvoir organisateur et de la société en général et d'autre part d'assurer les meilleures capacités de diagnostiquer les difficultés d'un élève et de mettre en œuvre les dispositifs pour y répondre.

9. Sport

La Commune veillera à :

- accroître la diversité des disciplines au Centre sportif notamment par la création d'un club de fitness ;
- encourager la pratique sportive auprès des jeunes en poursuivant notre partenariat avec le CPAS pour les chèques-sport et en assurant la promotion de la carte WoluJ sports ;
- renouveler le terrain en synthétique mixte du Centre sportif ;
- rénover le chalet de basket place Balis ;
- mieux utiliser le terrain de football de la Cité de l'Amitié.

10. Culture

Le Centre culturel s'attachera au principe de l'accès de la culture pour tous par toute une série de mesures :

- le cabaret sera aménagé en vue d'offrir une scène aux jeunes talents ;
- les francophones des communes de la périphérie seront associés à notre vie culturelle.

Valorisation des artistes de Woluwe-Saint-Pierre par des parcours d'artistes, des possibilités d'expositions ou encore par une politique communale d'acquisition d'œuvres d'art afin de les exposer dans des lieux accessibles et visibles par un large public.

Il sera fait appel à nos aînés, véritables « mémoires vivantes » de la commune, pour réaliser des brochures sur les noms des rues et la vie des quartiers.

Pour les bibliothèques, nous veillerons à améliorer le service par :

- l'agrandissement de la salle de référence à la bibliothèque du Centre ;
- l'agrandissement de la mezzanine de la bibliothèque de Joli-Bois ;
- l'augmentation des heures d'ouverture au public ;
- l'exploitation d'un espace multimédia avec des formations aux différents logiciels en partenariat avec la cellule Emploi ;
- la mise à disposition du public des outils informatiques et de l'accès à internet.

Le Collège a la volonté de maintenir aux Centres de quartier leur fonction sociale de proximité et leur esprit de convivialité. Pour cela, il faudra développer et soutenir des activités en phase avec les quartiers. Les centres doivent être complètement imbriqués dans leur tissu social (lutte contre l'isolement, lieu de rencontre avec les nouveaux habitants, partage des compétences, citoyens acteurs, etc.).

La Commission des Relations Européennes de Woluwe-Saint-Pierre organisera un programme d'activités dédié à la culture d'un pays de l'Union Européenne en y associant ses ressortissants habitant notre commune.

11. Enseignement et matières personnalisables de la Communauté flamande

Avec les mêmes principes pédagogiques que dans l'enseignement francophone, nous veillerons à la qualité de l'enseignement communal néerlandophone afin que chaque élève puisse s'y épanouir pleinement tout en ayant des solides connaissances de base.

Collaboration entre les écoles francophones et néerlandophones par le biais d'expositions, des académies de musique et d'art ou de projets de sécurité routière.

En ce qui concerne la culture, nous allons poursuivre nos efforts en proposant des spectacles d'opéra ou des pièces de théâtre intéressantes accessibles à tous, jeunes et moins jeunes, néerlandophones ou non.

Moyennant un financement extra-communal, la bibliothèque flamande sera implantée sur un nouveau site et offrira également un plus large service aux lecteurs :

- en favorisant l'accès à internet ;
- en donnant la possibilité aux personnes âgées, en adhérant au projet « bib aan huis », de recevoir leurs livres à la maison.

Mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel :

- édition d'un livre promenade sur l'histoire et l'évolution des différents quartiers ;
- enregistrement des récits auprès de nos aînés.

Pour la promotion du néerlandais et de sa culture, nous poursuivrons l'organisation de diverses activités pour les jeunes et moins jeunes avec, comme par le passé, la collaboration étroite de Kunst en Cultuur, de la bibliothèque, du Centre communautaire mais également des mouvements de jeunesse et, éventuellement, des écoles. Nous veillerons également à mieux en informer le public.

12. Emploi et activité économique

En matière d'emploi :

- optimisation du fonctionnement des services existants (communaux ou régionaux) : agence locale pour l'emploi, ateliers de recherche actifs d'emploi, implémentation de techniques d'outplacement pour se concentrer sur l'accompagnement des demandeurs d'emploi et développement de l'utilisation des titres services ;
- ouverture d'une « maison de l'emploi », en partenariat avec l'ORBEM, rassemblant l'ensemble des services existants ;
- favoriser l'emploi des Wolusampétrusiens et des Bruxellois au sein de la commune ;
- mise en place d'un partenariat entre les entreprises de la commune et le service Emploi ;
- mise en place d'un parrainage sur base volontaire entre les chefs d'entreprises et cadres habitant notre commune d'une part, et des indépendants qui désirent développer une activité d'autre part.

En matière d'activité économique :

- soutien aux actions menées par les différentes associations de commerçants en créant une fonction d'animateur coordinateur qui les aiderait à la mise sur pied d'animations (braderies, fêtes de quartier ou illuminations et décorations à l'approche de Noël) ;
- actions de revitalisation des centres commerciaux en collaboration avec les commerçants et la Région ;
- suppression des taxes locales et désuètes qui nuisent à l'activité économique.

13. Jumelages et relations internationales

Le Collège des Bourgmestre et Echevins continuera à promouvoir la solidarité Nord-Sud ainsi que les actions de coopérations en mettant à profit nos compétences spécifiques.

Pour les jumelages, le Collège veut s'inscrire dans le cadre d'actions qui doivent subsister dans le temps et permettre au citoyen d'y participer. L'ouverture au monde, en particulier celle des jeunes, et aux cultures sera un des objectifs.

La politique des relations internationales et des jumelages continuera à être élaborée avec la collaboration d'un conseil citoyen (conseil consultatif de la coopération au développement).

14. Informatique

La Commune poursuivra ses actions de manière à tirer le meilleur parti des possibilités offertes par l'internet et l'e-education au bénéfice de ses propres services administratifs et culturels, des habitants et des établissements scolaires. Elle continuera donc à :

- engager de nouveaux investissements afin de doter ses services d'outils performants et sûrs ;
- garantir l'accessibilité aux nouvelles technologies de communication en luttant par des actions ciblées contre la fracture numérique ;
- améliorer les services rendus à la population grâce à l'extension aux services fournis à distance.

Dans le cadre de la participation citoyenne au processus décisionnel, la Commune lancera l'expérimentation d'une e-démocratie.

Elle contribuera au renforcement des synergies entre les associations bénévoles actives sur le territoire de la commune et facilitera leur visibilité (via le site communal, organisation d'une bourse annuelle des associations).

15. Fonction publique communale

L'objectif général est d'appliquer une véritable politique de Gestion des Ressources Humaines et donc de :

- mettre en place une administration performante qui responsabilise tous les membres du personnel ;
- instaurer un système d'évaluation ;
- assurer l'engagement du personnel sur base de critères objectifs et transparents.

16. Etat Civil et Population

Notre volonté est de garantir un accueil de qualité :

- par l'amélioration de la qualité des services de première ligne et par une meilleure organisation de l'accès aux services dans le respect de la vie privée de chacun ;
- par la création d'une cellule de recensement de la population ;
- par la lutte contre les mariages blancs et gris et un traitement adapté de ces dossiers.

17. Finances

Pour pouvoir mener à bien les missions municipales et les actions que nous voulons promouvoir, une gestion rigoureuse sera nécessaire.

C'est dans ce but que, durant la législature que nous entamons, notre majorité continuera à gérer les finances communales en « bon père de famille » car une gestion rigoureuse constitue pour les habitants de notre commune la meilleure garantie du maintien et de l'amélioration dans le temps des différents services offerts à la population.

Il est évident que notre gestion financière devra tenir compte plus particulièrement de l'augmentation des coûts des énergies mais également des coûts liés à notre participation à la zone de police Montgomery. Nous devons également constituer un fonds de pension indispensable pour faire face aux lourdes charges que représentent les retraites et les pensions de survie du personnel communal.

Par ailleurs, nous avons également la volonté de réduire le nombre de taxes en vue de simplifier la vie des habitants et des entreprises mais également de les faire évoluer afin de favoriser notamment le développement durable.

Le Collège veillera à réévaluer la pertinence de chaque dépense, récurrente ou non, en fonction de son utilité pour la collectivité locale.

Il veillera également à maintenir le budget en équilibre, meilleure garantie du maintien d'une fiscalité parmi les plus basses à Bruxelles.